

AVIS N° 202 - 2016 / BRVM / DG

CALENDRIER DE COTATION 2017

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières porte à la connaissance des intervenants du marché que les séances de cotation ont lieu tous les jours ouvrables à l'exception des jours déclarés fériés en Côte d'Ivoire.

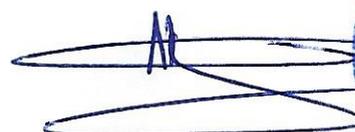
Les jours fériés prévus pour l'année 2017 sont les suivants :

- Lundi 17 avril 2017 : Lundi de Pâques ;
- Lundi 1^{er} mai 2017 : Fête du Travail ;
- Jeudi 25 mai 2017 : Jour de l'Ascension ;
- Lundi 05 juin 2017 : Lundi de Pentecôte ;
- Mercredi 21 juin 2017 (*) : Lendemain de la Nuit du Destin ;
- Lundi 26 juin 2017 (*) : Fête de fin de Ramadan ;
- Lundi 7 août 2017 : Fête de l'Indépendance ;
- Mardi 15 août 2017 : Fête de l'Assomption ;
- Vendredi 1^{er} septembre 2017 (*) : Fête de la Tabaski ;
- Mercredi 1^{er} novembre 2017 : Fête de la Toussaint ;
- Mercredi 15 novembre 2017 : Fête de la Paix ;
- Vendredi 1^{er} décembre 2017 (*) : Fête du Maouloud ;
- Lundi 25 décembre 2017 : Fête de Noël.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 29 décembre 2016.

Le Directeur Général



Edoh Kossi AMENOUNVE



(*) : Fête mobile à un jour près.